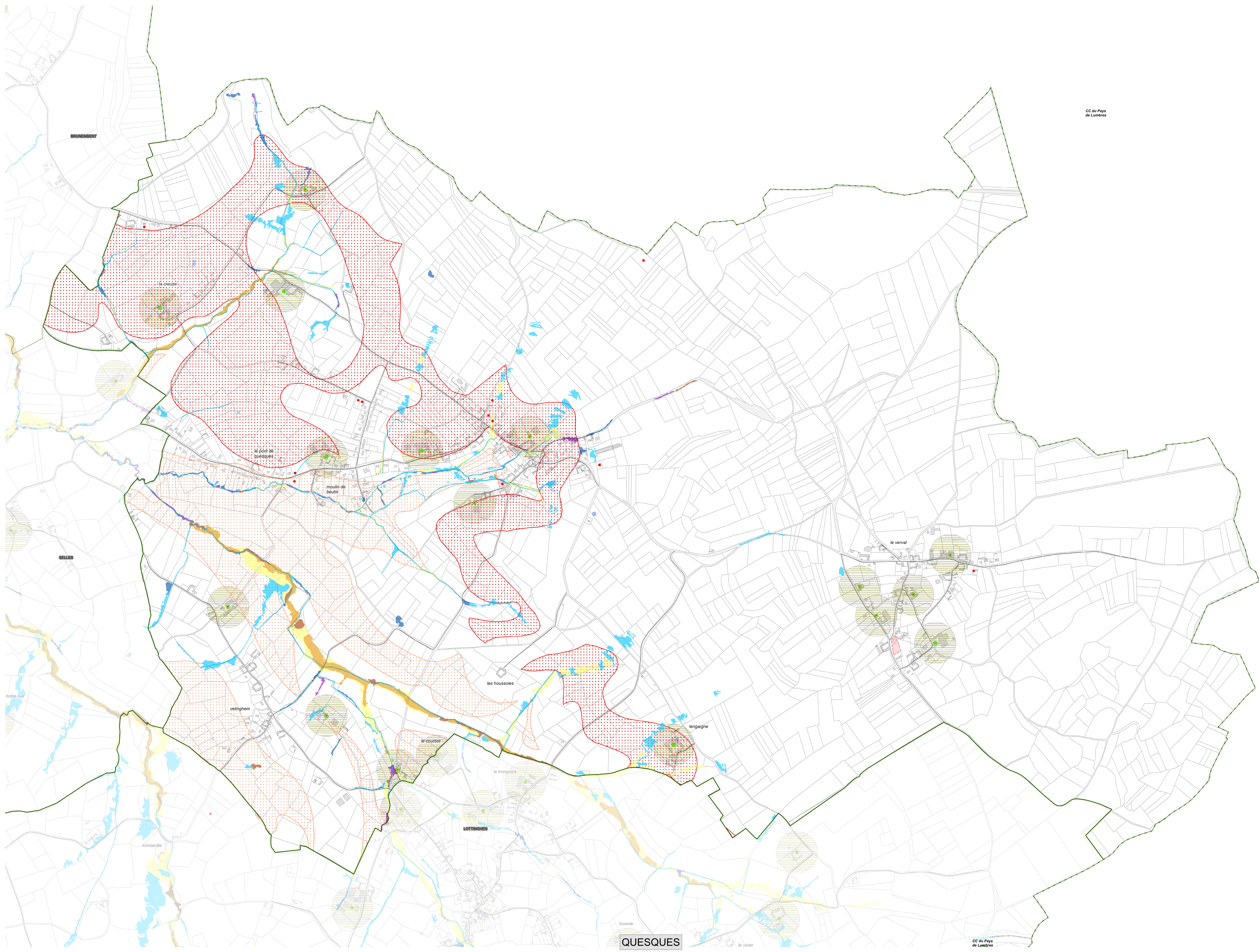




PLAN
REGLEMENTAIRE
C21
Aléas, risques et nuisances
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
QUESQUES

 **BOULOGNE-SUR-MER** Développement (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'urbanisme)
 **Côte d'Opale** APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

- LEGENDE**
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme
- Aléas Inondation / Classes d'alea**
- Aléa retrait gonflement des sols argileux
 - Fort
 - Moyen
- Installation classée pour l'environnement**
- ICPE agricole
 - ICPE Industrielle
- Autres**
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
 - Cavité souterraine (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
 - Site Pollués BASOL
 - Site d'Information sur les Sols
- Habitatage cadastre**
- Bât ou groupe de bâtis ajoutés au cadastre
 - Exploitation Agricole (dont RSD)
 - Périmètre 100m exploitation agricole
 - Captage
 - Surface en eau
 - Cours d'eau (Rivière, fleuve)
 - Voies
 - Voie ferrée
 - Bât Cadastre
 - Cimetière
 - Equipements sportifs
 - Parcelle
 - Limite commune
 - Limite intercommunale